



# SNETAP-FSU

Syndicat National de l'Enseignement Technique Agricole Public  
*Fédération Syndicale Unitaire*

*Secteur Pédagogie et Vie Scolaire*

---

Paris, le 03 septembre 2024,

**À Monsieur Benoît BONAIMÈ,**  
Directeur Général

**À Monsieur Luc MAURER,**  
Directeur Général adjoint

Monsieur le Directeur Général,  
Monsieur le Directeur Général adjoint,

Les évaluations, imposées depuis la rentrée 2018, en classe de Seconde générale, technologique et professionnelle par le Ministère de l'Éducation Nationale et appliquées dans l'Enseignement Agricole seront à nouveau mises en œuvre à la rentrée 2024 et élargies aux classes de quatrième, troisième et CAPA 1<sup>ère</sup> année dans le cadre des mesures du « choc des savoirs ».

Le SNETAP-FSU continue de considérer que ces tests ne répondent nullement aux besoins pédagogiques des élèves et des équipes des établissements. Ils interpellent quant à la considération renvoyée aux enseignant·es totalement spectateur·trices de ceux-ci sans que jamais nationalement, régionalement, un bilan en soit fait ou donne lieu à des dispositifs pédagogiques spécifiques et sans que jamais des moyens spécifiques soient attribués pour répondre à des besoins alors identifiés. Le relèvement des seuils de dédoublement, leur caractère non obligatoire décidés pour des questions budgétaires en est une des preuves les plus flagrantes.

De plus, la Note de service DGER/SDPFE/2024-429 du 17 juillet 2024 insiste sur le caractère impératif de l'application de celle-ci (« ... les diligences à mettre en œuvre dans les établissements de l'enseignement agricole. »). Pour rappel, ce dispositif s'est inscrit dans le cadre d'une réforme du lycée et du baccalauréat que nous avons dénoncée et de la réforme du « choc des savoirs » que nous continuons de rejeter.

Depuis leur mise en œuvre, nous réitérons nos nombreuses questions (connaissance des questions par les enseignant·es concerné·es, résultats précis et individuels de nos élèves, moyens mis en œuvre pour réaliser ces tests, lieu de stockage de ces tests, ...) et demandons toujours **un bilan à l'échelon national pour l'Enseignement Agricole Public**. Malgré nos relances annuelles, nos sollicitations sont restées sans suite. Permettez-nous donc de douter une nouvelle fois de l'efficacité de ces tests ?

Nous continuons de considérer :



- Que ces évaluations n'ont que peu d'intérêt pour la progression pédagogique des enseignant·es qui sont des professionnel·les et qui sont eux·elles-mêmes capables de construire des évaluations-tests de positionnement ;
- Qu'aucune utilisation n'est faite par l'administration de ces données nationales, régionales pour introduire des dédoublements significatifs en Accompagnement Personnalisé ou dans les disciplines concernées ;
- Que le dispositif prévu à l'Éducation Nationale et intitulé "heures de consolidation de mathématiques" n'est même pas prévu dans l'Enseignement Agricole Public ;
- Que la mise à niveau (30 heures en 2nde pro) est largement insuffisante pour accompagner les élèves en difficultés.

Enfin, pour le bon déroulement de l'opération, chaque établissement nommera :

- Un responsable de la coordination chargé de la planification des opérations d'évaluation, (qui n'est pas nécessairement un·e enseignant·e) ;
- Un accompagnant numérique chargé en amont de la préparation des conditions matérielles de la passation et de l'assistance informatique pendant les épreuves ;
- Au moins un administrateur de test, responsable de chaque épreuve et de sa passation.

Là encore, le SNETAP-FSU déplore la **surcharge de travail supplémentaire** qui incombera à ces agent·es.

Pour toutes ces raisons, nous demandons une nouvelle fois **la suspension** de ces évaluations, considérant qu'elles n'ont pas d'intérêt pour la progression pédagogique des enseignant·es.

Veillez croire, Messieurs, en notre dévouement le plus sincère pour l'Enseignement Agricole Public.

**Pour le SNETAP-FSU,**

**Angélique BOURDALLÈ**

**Secrétaire Générale adjointe en charge du Secteur Pédagogie et Vie scolaire**

**Yoann VIGNER**

**Secrétaire national en charge du Secteur Pédagogie et Vie scolaire**